

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Financière du 5 février 2025

L'Assemblée Générale financière de l'Association Départementale OCCE 35 s'est ouverte à 14h00 dans les locaux de l'association départementale, au 2, boulevard Louis Volclair à RENNES. Cette assemblée générale avait pour ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 25/09/2024
- Rapport financier du Trésorier pour l'exercice 2023-2024
- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes
- Approbation des comptes annuels au 31 août 2024
- Affectation du résultat
- Quitus à la trésorière
- Montant de la cotisation 2025-2026

Présent(e)s:

Christiane Alain-Bouvier, Tiphaine Bodin, Sylvie Cohergne, Juliette Hervé, Ghislaine Lejeune, Patricia Letondu, Catherine Petit

Invitées : Ingrid Burgaud, Nathalie Le Floch

Excusées: Excusé(e)s:

Chantal Sartena

Estelle Moumin

Thomas Gallo, pouvoir à Patricia Letondu

Katell Bazin

Magali Mancel

Marie-Claude Alpha, pouvoir à Tiphaine Bodin

1- Vote 1 : Approbation du compte-rendu de l'AG Statutaire du 25/09/2024

Lecture individuelle du document

Vote : Approuvé à l'unanimité

2- Vote 2 :

- Comptes du siège et comptes consolidés avec les annexes et rapport financier de la trésorière pour l'exercice 2023- 2024

Les documents présentant les comptes du siège départemental et les comptes consolidés avec les annexes sont remis à chaque participant.

Ces documents ont déjà été présentés au CA du 18/12/2024.

Résultat : Excédent de 21 853€ (-2923€ en 23-24) qui s'explique par l'augmentation importante des produits financiers, l'augmentation du nombre de coopérateurs et les dons des banques.

Sans ces placements, le bilan financier serait déficitaire. Nous sommes dépendants donc de la conjecture.

Fonds propres : 270 000€

Situation de l'AD :

Bilan de l'agrégation des comptes :

- Il manque 1 CRF
- Plus de 50% utilisent compta coop (187 coops)
- 20 coops non mutualisées car encore à la banque postale

Valorisation du bénévolat (siège + mandataires) : 216 700€, soit 4 postes à temps plein.

Produit moyen par enfant : 79.89 € (au lieu de 72€ en 22-23), montant élevé par rapport à la moyenne nationale.

Seuil de reçu fiscal pour 2025 : 320€ (soit 4x 79.89€ par élève)

- Lecture du rapport financier par la trésorière

Vote : Approuvé à l'unanimité

- **Vote 3 : Rapport Spécial Commissaire aux comptes**

Lecture est faite du rapport général et du rapport spécial concernant les conventions réglementées.

Vote : Approuvé à l'unanimité

- **Vote 4 : Affectation des résultats**

Affectation du résultat :

- Aux fonds propres pour le siège départemental
- Au report à nouveau pour les coopératives

Vote : Approuvé à l'unanimité

- **Vote 5 : Quitus à la trésorière**

Vote : Approuvé à l'unanimité

3- Vote 6 : Montant de la cotisation 2025/2026

A l'AGS de mai 2024 a été votée une augmentation de la part fédérale de 9 cts.

Il est proposé à l'assemblée générale de mandater le CA de l'OCCE pour fixer le montant de la cotisation fin août en fonction des éléments budgétaires disponibles à ce moment.

Vote : Approuvé à l'unanimité

Le CA remercie Nathalie, Ingrid, Patricia et Ghislaine pour leur travail, ainsi que Mr Souillard pour son éclairage.

Clôture de séance : 14h40